









REUNION D'INFORMATION LOCATAIRES 24/09/2025

REHABILITATION ET RESIDENTIALISATION DE 87 LOGEMENTS COLLECTIFS

Les Alagniers 2 et 6 Rue Ronsard 8, 10, 12, 14 Rue Ronsard 10 et 12 Rue Michelet

Déroulé de la réunion

Présentation du contexte | 15 minutes

Présentation du projet | 40 minutes

- Nature et objectifs des travaux
 - Calendrier
 - Les entreprises
 - Consignes de sécurité
 - Interlocuteur
 - Questions/réponses

Aspects financiers | 15 minutes

- Présentation
- Questions/réponses





Présentation du contexte





Présentation des intervenants du projet

L'équipe de maîtrise d'ouvrage





Service Réhabilitation Responsable du service: Denis DUCARD

Dossier suivi par:

Audrey LENTAIGNE, Chargée d'opérations

Jennifer ACACIA, Assistante d'opérations



Responsable d'agence : Stéphane GAGET

Dossier suivi par :

SEUZARET Stephane, Responsable Maintenance

Agence
Rillieux-la-Pape



Présentation des intervenants du projet

L'équipe de maîtrise d'œuvre - Etudes





Atelier d'architecture PARIS & ASSOCIES

Mandataire: Architecte et OPC



GBA

Economiste



SYNAPSE

Bureau d'études fluides, structures et VRD



RACINES

Paysagiste



ECO STRATEGIE

Ecologue



CSPS

Alpes Contrôles



Contrôleur technique

Bureau Veritas



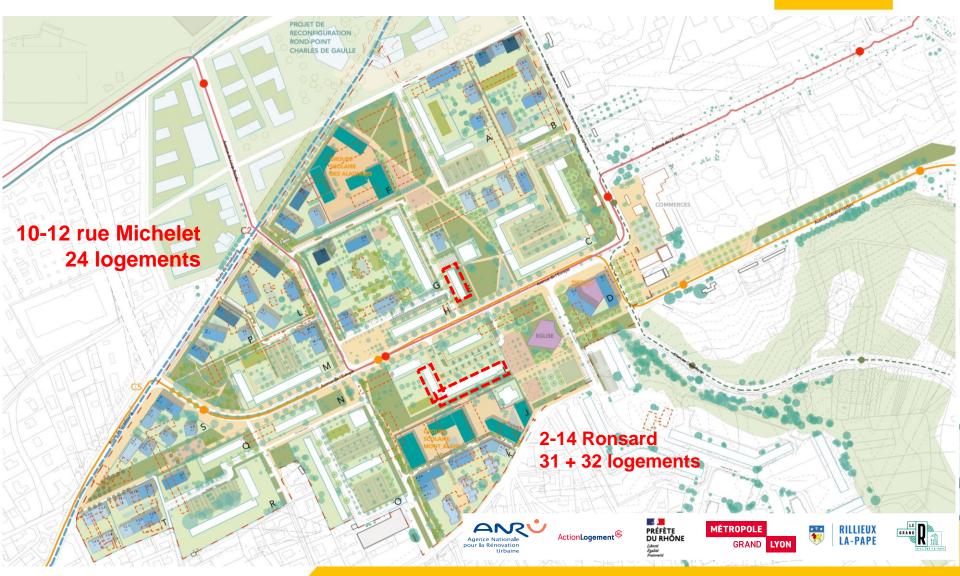
Habitat & territoires conseil

Accompagnement locataires

Une opération inscrite dans un projet d'ensemble

NPNRU de Rillieux-la-Pape – ZAC des Alagniers





Historique des travaux

Ronsard et Michelet

1997

- Remplacement des menuiseries extérieures
- · Ravalement de façades
- Réfection électricité des logements et des communs
- · Réfection installation télévision et téléphone
- Installation ou remplacement de l'interphonie
- · Remplacement des robinetteries
- Réfection sanitaires salle de bains et WC
- Réfection sanitaires cuisine
- Remplacement des portes palières
- Remplacement des boîtes aux lettres
- · Remplacement des façades d'entrée

2007 à 2017

- Travaux de modernisation et mise en sécurité des ascenseurs
- Entretien des peintures de hall d'entrée et des cages d'escaliers
- Entretien des peintures sous-sol
- Entretien des peintures de garde-corps et auvents

2018 à 2020

- Création d'une sous-station RCU (Michelet)
- Réfection de l'installation de désenfumage
- Remplacement de la toiture terrasse inaccessible
- Installation d'une VMC
- Externalisation des locaux poubelles













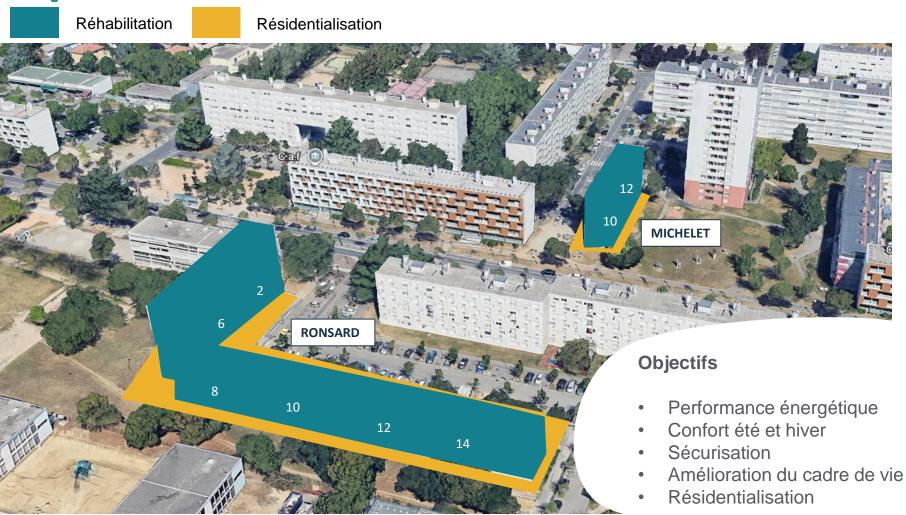




Projet général | Objectifs des travaux



87 logements



Nature des travaux | Performance thermique et façade







- Isolation thermique par l'extérieur
- Ravalements de façades
- Remplacement des menuiseries
- Pose de nichoirs et gîtes
- Création de balcons au 2-6 rue Ronsard et 10-12 rue Michelet

Nature des travaux | Extérieurs



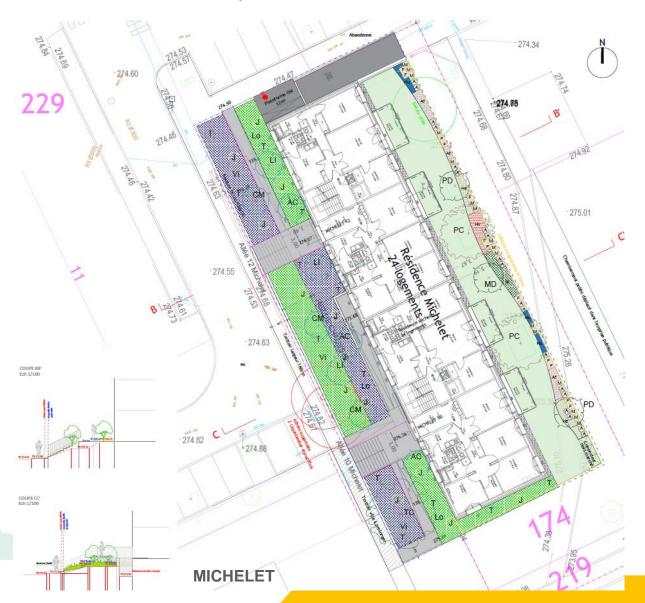


Projet paysager:

- Reprise des espaces verts en pied d'immeuble (arbustes et vivaces et plantation d'arbres)
- Création d'un espace végétalisé en limite du parc avec ganivelle basse (arbres, arbustes et herbacés)
- Reprise du cheminement du local situé au RDC
- Déplacement des modules poubelles
- Pose de nichoirs et gîtes

Les espaces autour de la résidence seront aménagés par la Métropole dans le cadre de la ZAC des Alagniers

Nature des travaux | Extérieurs



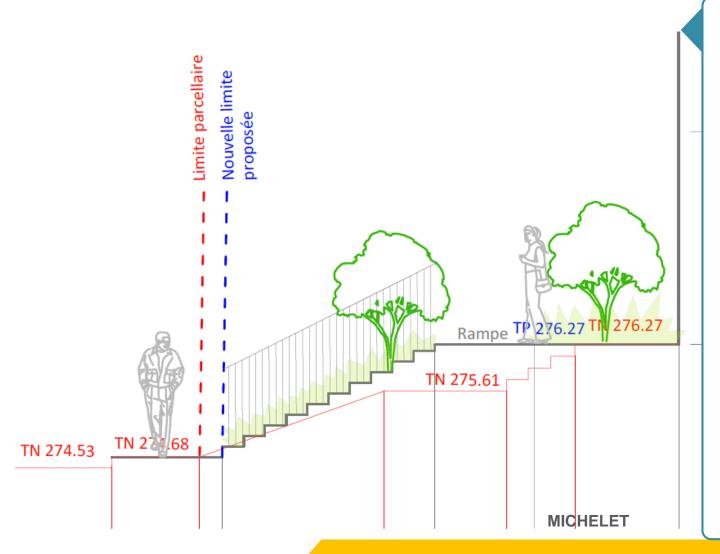


Projet paysager et cheminements extérieurs :

- Nivellement et reprise de réseaux
- Création de nouveaux cheminements et accès
- Plantation en pied d'immeuble (arbustes et vivaces et plantation d'arbres) et création d'espaces végétalisé avec ganivelle basse côté parc
- Création d'une bande verte en pied d'immeuble
- Déplacement des modules poubelles
- Pose de nichoirs et gîtes

Nature des travaux | Extérieurs





Projet paysager et cheminements extérieurs :

- Nivellement et reprise de réseaux
- Création de nouveaux cheminements et accès
- Plantation en pied d'immeuble (arbustes et vivaces et plantation d'arbres) et création d'espaces végétalisé avec ganivelle basse côté parc
- Création d'une bande verte en pied d'immeuble
- Déplacement des modules poubelles
- Pose de nichoirs et gîtes

Nature des travaux | Communs – Halls d'entrées



 Remplacement des portes palières et casquettes d'entrée

 Remplacement de l'éclairage et du contrôle d'accès par un système GSM (sans fil)

> Réfection des sols, murs et plafonds

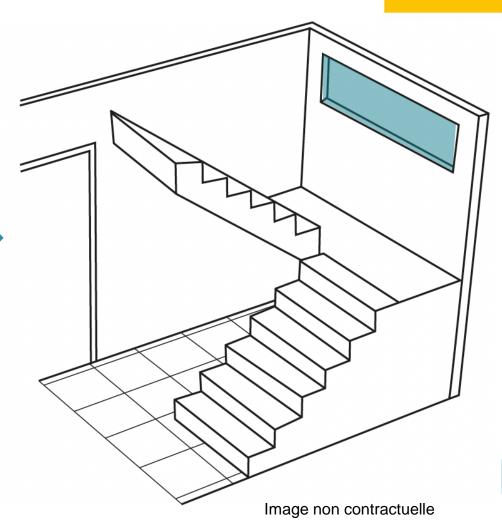
> > Remplacement de l'éclairage

Image non contractuelle

Nature des travaux | Communs – Cages d'escaliers



- Mise en peinture des murs et plafonds
- Nettoyage soutenu des sols
- Reprise des mains courantes aux endroits manquants et mise en peinture main courante
- Remplacement de l'éclairage
- Changement des menuiseries



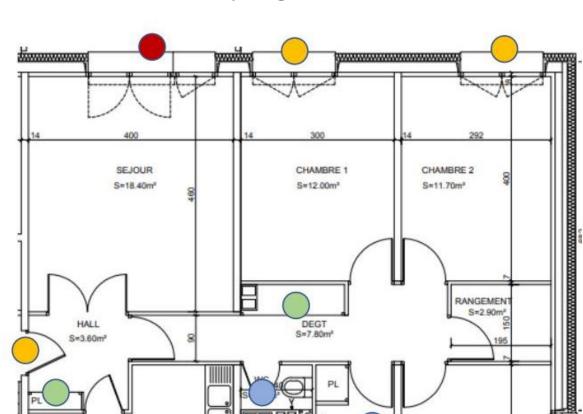
Nature des travaux | Communs



- Mise en sécurité électrique des parties communes
- Remplacement de l'éclairage au sous-sol
- Remplacement des réseaux de chauffage en sous-sol et gaines palières
- Remplacement des réseaux d'Eau Froide, d'ECS et de bouclage en sous-sol
- Remplacement des colonnes EU, EV et EP en fonction de l'état
- Création d'un local d'entretien à rue Ronsard

Nature des travaux | Logement

CUISINE



S=1.90m³

SDB

CHAMBRE 3 S=9.60m³



Réfection des **pièces humides** (cuisines, salles de bain et WC)

Révision des **portes de placards** existants

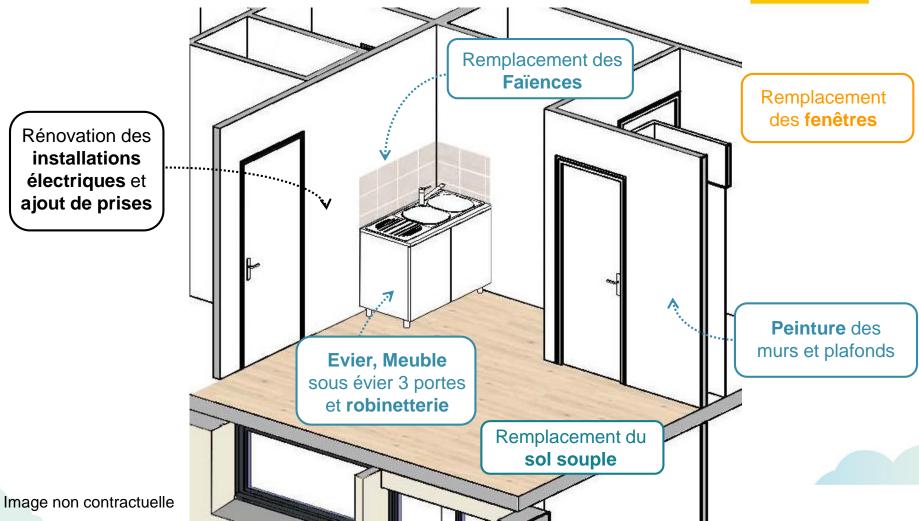
Remplacement de toutes les **fenêtres**, **volets** roulants et **portes** palières

Création d'un balcon au 2-6 rue Ronsard et au 10-12 rue Michelet

Rénovation des **réseaux** et **installations électriques**

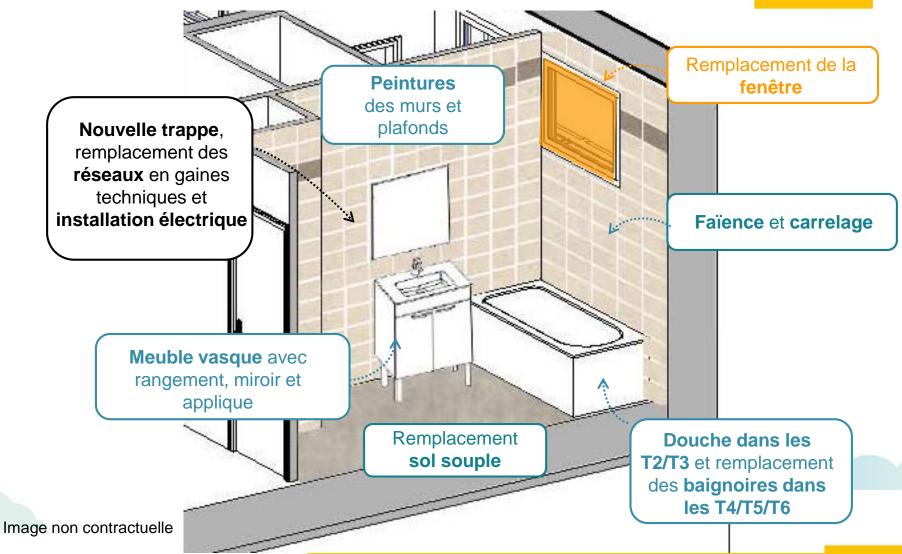
Nature des travaux | Logement, Cuisine





Nature des travaux | Logement, Salle de bain





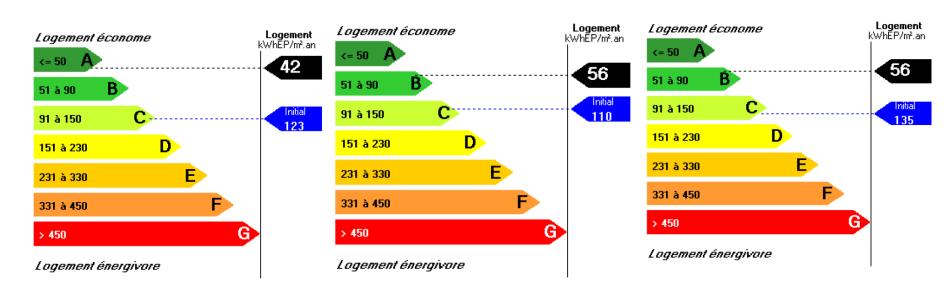
Performance thermique selon les règles de calculs ThCex :



Bâtiment 2-6 Ronsard

Bâtiment 8-14 Ronsard

Bâtiment 10-12 Michelet



Gain: 81 kWh/an.m2 Soit 65, 85% Gain: <u>54 kWh/an.m2</u> Soit 49, 09% Gain: <u>54 kWh/an.m2</u> Soit 58, 52%



Obtention du label Haute performance énergétique rénovation

Calendrier prévisionnel

Environ 18 mois de travaux







Les délais peuvent être modifiés en fonction du déroulé du chantier

Présentation des entreprises - Travaux





ALPES BOURGOGNE CONSTRUCTIONS

Maçonnerie – Gros oeuvre



ATELIERS BOIS & CIE

Charpente métallique



LES ZELLES

Menuiseries extérieures



Serrurerie



ALLIANCE ECOCONSTRUCTION

I.T.E - Ravalement de façades



STAL TP

VRD



CHEVAL PAYSAGES

Espaces verts



PYRAMID

Fondations spéciales - Micropieux



BATITEC

Portes palières



Présentation des entreprises - Travaux





CHANEL

Plâtrerie - Peinture – Menuiseries intérieures



CHANEL

Carrelage - faïences



Astor Décor

Revêtement de sol



Douzet

Chauffage Ventilation Plomberie

REVERCHON

Electricité CFO/CFA



Consignes de sécurité

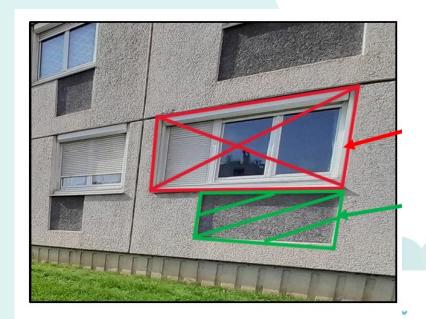




Certaines zones de chantier (y compris dans les logements) seront **ponctuellement interdites d'accès** pendant la réalisation des travaux pour des raisons de **sécurité**.

Une vigilance particulière des parents devra être apportée aux enfants lors des travaux, en particulier par rapport aux échafaudages, balcons, etc.

Les consignes de sécurité seront régulièrement rappelées. Il faudra toujours attendre la confirmation par les intervenants pour utiliser les aménagements.





Consignes de sécurité

Pendant la préparation des travaux





ENTREPRISES	LOCATAIRES			
 ✓ Prendre RDV 8 à 10 jours avant les travaux ✓ Informer par affichage et/ou courriers / SMS 8 à 10 jours avant les travaux 	 ✓ Être joignable, diffuser ses coordonnées ✓ Se rendre disponible ✓ Prendre connaissance des informations 			
 ✓ Faire le point avec les locataires ✓ Expliquer l'étendue des travaux ➢ leurs localisations ➢ leurs contraintes 	 ✓ Faciliter l'accès aux zones de travaux ✓ Déposer les aménagements potentiellement gênants les travaux : à l'intérieur : rideaux, étagères, meubles, qui seraient situés à proximité des zones de travaux ; à l'extérieur : paraboles qui seraient fixées ou situées à proximité des façades. *Liste non exhaustive 			

Consignes de sécurité

Pendant les travaux





ENTREPRISES	LOCATAIRES				
 ✓ Respecter le jour et l'heure du RDV ✓ Prévenir en cas de retard ou 	✓ Respecter le RDV pris par l'entreprise : en cas d'impossibilité, déposer les clefs à un proche, ou un voisin.				
d'impossibilité					
 ✓ Protéger les lieux ou accessoires à proximité des travaux 	 ✓ Avoir pris en compte les demandes de l'entreprise pour la réalisation des travaux 				
✓ Avoir une attitude respectueuse des	✓ Respecter les consignes de sécurité				
résidents	✓ Ne pas accéder aux zones de travaux en cours (balcons, sols, etc.)				
✓ Veiller à maintenir un chantier propre	✓ Ne pas monter sur les échafaudages				
✓ Informer les locataires lors de coupures de télévision 48 h avant.					
	 ✓ Faire preuve de compréhension et de patience 				
✓ Informer la maîtrise d'œuvre et les représentants SEMCODA en cas de difficulté	✓ Informer HTC en cas de difficulté				

Une QUESTION, Un interlocuteur unique



Contacter le cabinet HTC:



david.norris@habitat-territoires.com 07.77.61.36.40

Permanence sur site : LUNDI de 14h à 17h (Lieu et date à définir)

En cas de besoin d'informations, d'explications, ou de réclamations n'hésitez pas à contacter Mr. NORRIS ou vous rendre directement à la permanence.

Mr. NORRIS sera votre REFERENT pour vous accompagner lors de cette période de travaux.

Aspects financiers





Coût et financement de l'opération



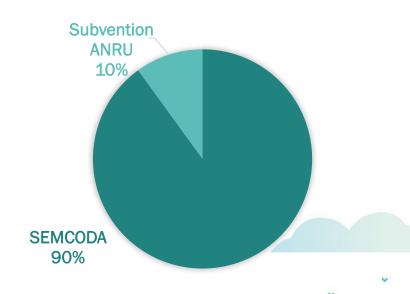
Le montant de l'opération <u>à ce stade du</u> <u>projet</u> s'élève à :

• 5 992 275 € TTC

Soit environ 68 877 € TTC par logement

A titre de comparaison, la moyenne d'investissement pour une opération de réhabilitation à la SEMCODA, varie habituellement, entre 30 000 et 45 000 € par logement.

Financement





Participation aux travaux d'économies d'énergie



La loi Boutin du 25 Mars 2009 (Art. L-442-3, Il du CCH) autorise les bailleurs à prendre l'initiative de travaux d'économies d'énergie et à demander en contrepartie une contribution aux locataires pour le partage des économies de charges.

Ce partage des économies de charges ne peut dépasser la moitié des économies estimées (50 %). La SEMCODA a limité à 25% ce qui laisse 75 % des économies estimées au bénéfice des locataires.

Ces économies de charge sont estimées de manière théorique, à partir des calculs réglementaires, avant et après travaux.

A RETENIR

75% des économies d'énergies laissées au bénéfice des locataires

Un montant fixe et non révisable pendant 15 ans à la fin des travaux



Participation aux travaux d'économies d'énergie



	ESTIM	ATION	ESTIMATION					
	AVANT T	ANT TRAVAUX APF		RAVAUX	GAIN / ECONOMIE		CONTRIBUTION LOCATAIRE	
BATIMENT	Conso. Théorique	Coût théorique	Conso. Théorique	Coût théorique	Conso. Théorique	Coût théorique	Selon la loi Boutin	Selon la décision SEMCODA
N° et Adresse	kWh/m²/an	€/an/m²	kWh/m²/an	€/an/m²	kWh/m²/an	€/an/m²	à 50 %	à 25 %
Bât. 150.06								
2-6 Ronsard	123	6,32€	42	2,16€	81	4,16 €	2,08€	1,04 €
Bât. 150.07								
8,10,12-14 Ronsard	110	5,65€	56	2,88€	54	2,77€	1,38 €	0,69€
Bât. 150.09								
10-12 Michelet	135	6,93€	56	2,88€	79	4,06€	2,03€	1,01€

PAR EXEMPLE POUR LE BÄTIMENT 2-6 RONSARD:

Nous obtenons un gain de 4,16 €, la loi autorise une contribution locataire jusqu'à 50 % donc 2, 08 € mais la SEMCODA fait contribuer les locataires à hauteur de 25 %, soit 1, 04 € par an et par m2.

Participation aux travaux d'économies d'énergie



- Ainsi suivant votre bâtiment et la surface de votre logement les contributions mensuelles varient de 4,16 € à 8, 23 € /an /m2.
- Applicable après la réception de l'ensemble des travaux pour une durée de 15 ans (montant fixe et non révisable).



Un détail de la participation sera envoyé prochainement par courrier à chaque locataire.

Accord collectif création balcons

Consultation de l'ensemble des locataires en 2023



La majorité des locataires a approuvé le projet de création des balcons (18/29).

- **V** 18 pour
- × 1 contre
- ? 10 sans réponse

Bâtiment 10 – 12 rue Michelet

La majorité des locataires a approuvé le projet de création des balcons (15/22).

- **V** 15 pour
- × 2 contre
- ? 5 sans réponse

Quelle évolution sur votre loyer ?

De 14, 04 € à 17,18 €/mois* selon la surface du logement



A RETENIR

L'augmentation sera appliquée à la fin des travaux.

*Le jour de l'application, les montants indiqués cicontre peuvent être différents en fonction de l'évolution des revalorisations légales (IRL, etc.)

La création d'un balcon modifie la surface du logement.

Merci de votre attention!



